

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX**DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2014**

Présents : Mme BEGIN-CLAUDET Dominique – M. JACQUES Pascal – Mme HISSBACH Sophie – Mme TAVIOT Christine – M. VUILLEMIN René – M. WALACH Jean Paul – Mme PICQ Monique – Mme GUIU Chantal – M. BRUGÈRE Didier – M. CHÉNIN Pascal – Mme RIGAL Nathalie – M. CORNUOT Claude.

Excusés : M. FORQUET Michel (pouvoir à M. WALACH Jean Paul) – Mme BRUILLOT Anne (pouvoir à Mme HISSBACH Sophie) – Mme NAUWELAERS Élodie (pouvoir à Mme TAVIOT Christine)

Le conseil a choisi, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, pour secrétaire : Mme PICQ Monique

TRANSFORMATION DU GRAND DIJON EN COMMUNAUTÉ URBAINE – ORGANISATION PROVISOIRE DE LA CRÉATION ET DE LA GESTION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES – CONVENTION TYPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la convention type d'organisation provisoire de gestion ou de création de certains équipements et services des compétences entre les Communes et la communauté d'agglomération du Grand Dijon ;
- **DÉCIDE DE DONNER DÉLÉGATION** à Madame le Maire pour passer et signer l'ensemble des conventions entre la Commune et le Grand Dijon et ayant pour objet d'assurer la gestion provisoire des équipements et services relevant des compétences transférées par l'arrêté du 17 septembre 2014 ;
- **DE DONNER DÉLÉGATION** à Madame le Maire pour passer et signer tous les actes afférents à ces conventions, notamment les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que d'éventuelles conventions complémentaires sur d'autres domaines de compétences qui s'avèreraient nécessaires pour assurer la continuité du service public.

DÉBAT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) DU FUTUR PLAN LOCAL DE L'URBANISME DE LA COMMUNE DE DAIX

Au terme du débat, un tour de table indique que :

- Aucun conseiller ne s'oppose à ces orientations, c'est pourquoi ces orientations générales choisies par la Commune serviront de base à l'élaboration du PLU.
- Aucune observation particulière de la part de Madame HISSBACH et de Monsieur BRUGÈRE ; Monsieur CHÉNIN approuve les orientations générales telles que présentées au cours de ce débat par rapport aux premières propositions, il s'interroge sur le devenir d'une parcelle rue de Dijon appartenant à la Commune, la réponse apportée lui convient à savoir que cette parcelle sera classée en zone mixte; Mesdames TAVIOT, GUIU, PICQ, RIGAL et Monsieur JACQUES donnent un avis favorable et approuvent le fait de préserver les commerces existants; de plus Madame RIGAL souligne que le projet est en cohérence avec le programme municipal; Monsieur WALACH indique une évolution favorable par rapport au premier projet et fait part de sa satisfaction quant au devenir de la parcelle communale située aux Alisiers aux abords de la LINO qui sera réservée pour des équipements publics; Monsieur CORNUOT donne également un avis favorable et approuve le fait qu'aucune création de nouvelle zone d'habitation soit prévue aux limites du village ; Monsieur VUILLEMIN conforte la décision de la préservation des commerces et remercie vivement les propriétaires qui acceptent de libérer une zone à urbaniser rue de Fontaine ; enfin Madame BÉGIN-CLAUDET approuve le projet tel qu'il est présenté dans son ensemble et tient également à faire remarquer que les zones agricoles seront préservées.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire porte à la connaissance des conseillers présents :

- Le congé maladie du policier municipal ;
- L'estimation d'une parcelle par le service France Domaines. Une demande de révision d'estimation sera effectuée ;
- Le compte rendu de la délégation Départementale des DDEN de la Côte d'or sur notre école maternelle ;
- Les remerciements de la Commune de Villey sur Tille suite au don du matériel informatique pour ses écoles ;
- L'arrêté pris pour les pouvoirs de police du maire suite à la création de la Communauté urbaine ;
- Les remerciements des aînés, suite à la Journée Surprise et aux colis reçus.

*Le compte rendu détaillé du Conseil municipal du 16 décembre 2014 est librement consultable en mairie de DAIX.
(panneaux d'affichage officiel extérieurs)*